COMMUNE DE WILLER

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA

COMMUNE DE WILLER

SEANCE DU 30 JUIN 2020

 Régulièrement convoqué le 24 juin 2020, le Conseil Municipal s’est réuni dans la salle des séances de la Mairie, sous la présidence de Madame Rita HELL, Maire.

 Madame le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents ouvre la séance à 20h.

 Conformément aux dispositions de l’article 10 de l’ordonnance n° 20-562 du 13 mai 2020 et de l’article L.2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire demande à l’Assemblée de décider que, pour assurer la tenue de la réunion dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur durant l’état d’urgence sanitaire, la séance se tienne à huis clos (public non accueilli et retransmission en direct des débats non réalisable techniquement).

 A l’unanimité des membres présents, le Conseil Municipal vote le huis clos.

Présents :

Mesdames et Messieurs

David FEDERSPIEL, Céline HELL, Sophie RICHARD, Adjoints

Joël BRAND, Claude GOEPFERT, Sylvie LEMANT, Olivier HELL, Jacky DOLL, Sébastien HELL et Yves SCHULTHEIS

Ordre du Jour

  1. Désignation d’un secrétaire de séance

  2. Constitution de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

**POINT 1 - DESIGNATION D’UN SECRETAIRE DE SEANCE**

 Conformément aux articles L.2541-6 et L.2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé de désigner Mme Marie-Eve SCHWOB pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

 A l’unanimité des membres, l’Assemblée adopte.

 COMMUNE DE WILLER   PV DU CM DU 30 JUIN 2020

**POINT 2 - CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)**

 Madame le Maire informe l’Assemblée qu’en vertu des dispositions de l’article 1650 du Code Général des Impôts (CGI) et l’article 345 de l’annexe III du Code Général des Impôts, il convient, à la suite du renouvellement du Conseil Municipal, de procéder à la constitution d’une nouvelle Commission Communale des Impôts Directs de la Commune.

 Elle rappelle que cette commission a pour principales missions de :

* dresser avec le représentant de l’administration la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l’habitation ou servant à l’exercice d’une activité salariée à domicile, déterminer leur surface pondérée et établir les tarifs d’évaluation correspondants (article 1503 du CGI) ;
* participer à l’évaluation des propriété bâties (article 1505 du CGI) ;
* participer à l’élaboration des tarifs d’évaluation des propriétés non bâties ;
* formuler des avis sur des réclamations portant sur une question de fait relative à la taxe d’habitation.

 La Commission comprend, dans les communes de moins de 2 000 habitants, six commissaires titulaires et six commissaires suppléants qui sont désignés par les services fiscaux sur une liste de vingt-quatre contribuables proposés sur délibération du Conseil Municipal.

 Madame le Maire propose au Conseil Municipal de désigner les vingt-quatre contribuables suivants remplissant les conditions pour siéger dans ladite commission, afin de permettre aux services fiscaux d’en choisir douze (six titulaires et six suppléants) :

* Commissaires titulaires :

MMES et MM. HELL André

 BRAND Estelle

 JAECKY François

 MULLER Olivier

 FEDERSPIEL Dominique

 DEMANGE Michel

 HELL Céline

 SCHULTHEIS Gilbert

 BLOCH Marie-Odile

 DOLL Jacky

 HELL Arnaud

 HELL Christophe

 COMMUNE DE WILLER   PV DU CM DU 30 JUIN 2020

* Commissaires suppléants :

MMES et MM. BRAND Willy

 JAECKY Jean-Marie

 RUCKLIN-MULLER Mylène

 RICHARD Sophie

 HEINIS Gérard

 BRAND Joël

 GLAAS Chantal

 SCHNOEBELEN Jérémy

 LEMANT Sylvie

 HELL Olivier

 HELL Danièle

 FRIEDL Erwin

 Le Conseil Municipal décide d’approuver cette désignation à l’unanimité.

 L’Ordre du Jour étant épuisé, personne ne demandant plus la parole, Madame le Maire lève la séance à 20H30.

------------------